



Collège Victor Hugo
Rue de Chateaux
53110 Lassay les Châteaux

0499 44 91 91 / 06 30 06 76 16

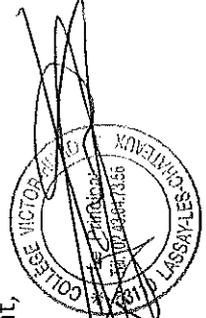
Conseil d'Administration du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur PROVOT Emmanuel
Secrétaire : Madame LEVIONNOIS Sandrine

Nom des membres	Titre ou qualité	membres de droit		membres élus		membres invités		membre remplacé par
		présent	absent	excusé	excusé	présent	absent	
PROVOT Emmanuel	Principal	X						
CORNU Noémie	Gestionnaire	X						
EYMON Fabrice	CPE	X						
FUZEAU Guillaume	Agent Comptable					X		
D'ARGENTRE Magali	Conseillère Départementale	X						
DUJARRIER Gérard	Conseiller Départemental	X						
SOULARD Soizick	Représ municipalité			X				GAUTIER Benoît
ECHARDOUR Muriel	Personnalité qualifiée	X						
RAILLARD Jean	Personnalité qualifiée		X					
BEDA Céline	Parent d'élève			X				
DARTOIS Daniel	Parent d'élève			X				
FLEGHARD Davina	Parent d'élève				X			
LAMBERT Grégory	Parent d'élève			X				
LEPRINCE Anne-Flore	Parent d'élève				X			
POTTIER Eléonore	Parent d'élève				X			
MARANGER Sandrine	Agent d'entretien				X			
MONAR Cindy	Agent d'entretien				X			
LE DEM Gaël	Professeur			X				
LETOURNEAU Lisa	Professeure			X				
LEVIONNOIS Sandrine	Professeure			X				
PERON Sandrine	Professeure				X			
POIRIER Claire	Professeure				X			POULARD Xavier
GUESDON Nolan	Elève de 3 ^{ème}			X				

Le Président,

E. PROVOT



Le quorum étant atteint (13 membres présents), Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h07.
Le procès-verbal de la séance n° 6 du Conseil d'Administration du mardi 29 juin 2021 est approuvé.

Le secrétaire de séance est : Madame LEVIONNOIS

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1.1. BILAN DE RENTREE

- **Effectifs** : 238 élèves
10 divisions. 2 classes de 3^{ème} 53 élèves : 27 et 26 élèves
2 classes de 4^{ème} 50 élèves : 2 x 25 élèves
3 classes de 5^{ème} 70 élèves : 2 x 23 et 24 élèves
3 classes de 6^{ème} 65 élèves : 2 x 21 et 23 élèves

18H15 arrivée de Monsieur LAMBERT

- **Les nouveaux personnels :**

Actuellement, 3 postes sont vacants :

En technologie, Monsieur PROVOT souligne que le remplaçant commencera mardi 5 octobre à assurer ses cours.

En éducation musicale, le poste reste à pourvoir.

En espagnol, des candidatures en attente de l'accord du rectorat.

2.5 postes AESH + 12H à partir du 6/10. 3 postes d'AESH au final.

2 postes de service civique sont proposés Aucune candidature à ce jour. Pour l'instant en recherche de candidat.

- **Résultats DNB** : 66 élèves (60 général / 6 pro)
 - Série générale : 88 % de réussite
(mention TB : 11 ; mention B : 10 ; mention AB : 18)
 - Série pro : 67% de réussite. (4 élèves)
- **Orientation élèves :**

3ème 2020-2021 sortants	Public		Privé		TOTAL		RAPPEL Rentrée 2020
	nb	%	nb	%	nb	%	
2 GT	24	35,82	6	8,96	30	44,78	64,41
2 PRO	16	23,88	14	20,90	30	44,78	23,73
MFR			4	5,97	4	5,97	5,08
Apprenti.	2	2,99			2	2,99	3,39
Doublemt	1	1,49			1	1,49	1,69
Sans solution	0	0,00			0	0,00	1,69

18H20 Arrivée de Monsieur EYMON

• **Rappel DGH : 307h**

Monsieur PROVOT présente les modifications apportées à la DGH de juin suite aux contraintes d'emploi du temps qu'il a rencontrées :

En anglais, Monsieur TOUPIN assure 1H de plus sur les 3 classes de 6^{ème}. Il était trop compliqué de regrouper les 3 classes pour créer 2 groupes.

Madame POIRIER assure pour les 3^{ème} 1H quinzaine de plus avec les classes non LCE pour un travail sur l'oral.

1 module dédié à l'orientation pour les troisièmes 1H/quinzaine est assuré par 1 enseignant d'Histoire-Géo et la documentaliste pour accompagner les élèves dans la rédaction des lettres de motivation et dans leurs recherches de stage. Ces groupes pourront être modulables en fonction des besoins des élèves.

Monsieur PROVOT précise que ces ajustements ne laissent pas de marge en HSA, l'enveloppe en HSE est donc réduite. Les heures pour assurer « devoirs faits » sont bien présentes.

• **IMP**

M. PROVOT présente la répartition des IMP en prenant en compte l'augmentation de 0.25 octroyée.

➤	Référent école collège	M. TOUPIN	0,25
➤	Accompagnement élèves en difficulté	M. LEMESLE	0,5
		M. BESNARD	0,5
➤	Référent décrochage scolaire	M. BESNARD	0,25
➤	Référent = filles garçons	M. EYMON	0,25
➤	Référent devoirs faits	Mme LEVIONNOIS	0,25
➤	Référent culture	M. BRETEAU	0,25
➤	Enseignant ressource DD	M. HURALT	0,25
➤	RUPN	Mme LETOURNEAU	0,5
➤		Mme GIRARD	0,5

L'apport supplémentaire est positionné pour mettre en avant le développement durable en lien avec le challenge CUBE's et la labélisation E3D.

1.2. PROTOCOLE SANITAIRE

M. le principal présente le protocole sanitaire et l'organisation prévue au collège. Il ajoute que le niveau 4 sera étudié lors d'un conseil pédagogique.

1.3. CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

M. le principal propose la composition du CVC et les modalités de désignation des membres. Monsieur EYMON précise que le CVC, qui existe depuis plusieurs années, permet d'améliorer la vie des collégiens. Cette instance est force de proposition. Après avis des différents élus, il en ressort la proposition suivante :

Composition et modalités de désignation

Chef d'établissement (de droit)

CPE (de droit)

Représentants des élèves : 2 par niveau sur la base du volontariat

Représentants des parents : 2 parents volontaires

Représentants des personnels : 2 personnels (dont au moins un enseignant) volontaires

Monsieur DARTOIS demande à ce que les parents qui ont été partie prenante pour les enquêtes de regard externe puissent être destinataires du compte rendu. Madame CORNU précise qu'il a été présenté dans un précédent CA.

1.4. CUBE'S

M. le principal présente le challenge CUBE'S en précisant que 5 collèges du département sont concernés. Il ajoute que le conseil départemental finance le challenge à raison de 1000 € par établissement. Les objectifs sont à la fois de permettre de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie, et d'aborder les économies d'énergie dans différentes activités pédagogiques. Un kit pédagogique sera fourni prochainement.

Madame CORNU précise que la loi tertiaire définit des objectifs de baisse de consommation d'énergie importants et que l'aide des experts de CUBE'S sera utile pour y parvenir.

M. POULARD explique que la nécessaire aération des salles pour des raisons sanitaires et les économies de chauffage ne vont pas de pair. Madame CORNU ajoute que l'aération des salles doit se faire avec les fenêtres complètement ouvertes plutôt que de les laisser partiellement ouvertes de manière continue.

Pour finir, Monsieur PROVOT précise que ce challenge CUBE's va permettre de postuler à la labélisation E3D du collège et compte aborder cela lors du prochain conseil école collège pour envisager une labélisation au niveau du territoire.

1.5. PROJET AVEC LE CONSERVATOIRE DE MAYENNE

M. PROVOT présente le projet d'animation qu'offrira le conservatoire au printemps. L'objectif est de développer les liens avec le conservatoire et de préparer, à terme, la création d'une classe orchestre « musiques actuelles ».

2. GESTION

2.1. CONCESSIONS DE LOGEMENT

Suite à l'arrivée du nouveau chef d'établissement, M. PROVOT, Mme la gestionnaire propose aux membres du Conseil d'échanger l'attribution des logements afin que celui-ci puisse disposer du T3, plus adéquat à ses besoins.

Le collège dispose de 2 logements de fonction et souhaite les répartir de la manière suivante :

- 1 T3 attribué par nécessité absolue de service au chef d'établissement. Il est occupé par M. PROVOT.
- 1 T4 à ce jour vacant qui peut faire l'objet d'une location via une convention d'occupation précaire.

Délibération n° 1

Votants : 15

Le Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Lassay réuni le jeudi 30 septembre 2021 valide la répartition des deux logements et autorise Monsieur le Principal à signer la Convention d'occupation précaire pour le logement vacant et à percevoir le loyer défini par cette convention et le paiement des charges calculées au réel.

A l'unanimité

2.2. CONTRAT ET CONVENTION

- Mme la gestionnaire présente aux membres du Conseil la nouvelle convention de groupement comptable, la précédente étant arrivée à échéance depuis plusieurs années. Cette convention régit les relations entre le lycée Léonard de Vinci à Mayenne, siège de l'agence comptable, et ses établissements de rattachement. Elle définit notamment les modalités de fonctionnement du groupe, le rôle de chaque établissement et les délais. Par cette convention le collège s'engage à verser 50€ de contribution aux frais de fonctionnement de l'agence comptable. La convention instaure un conseil d'agence comptable pour déterminer et améliorer le fonctionnement du groupe.

Délibération n° 2

Votants : 15

Le Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Lassay réuni le 30 septembre 2021 autorise Monsieur le Principal à signer la convention de groupement comptable avec le lycée Léonard de Vinci à Mayenne.

A l'unanimité

- Mme la gestionnaire soumet aux membres du Conseil l'avenant n° 4 à la convention d'occupation des équipements sportifs communaux par les collèges qui définit les tarifs à appliquer pour l'année écoulée.

Délibération n° 3

Votants : 15

Le Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Lassay réuni le 30 septembre 2021 autorise Monsieur le Principal à signer l'avenant n° 4 à la convention d'occupation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges.

A l'unanimité

2.3. FONDS SOCIAUX

Mme la gestionnaire annonce aux membres du Conseil que l'aide de la CAF à destination des familles pour le financement des voyages scolaires vient de disparaître. Cette aide octroyait 55 € à chaque séjour suivant un critère basé sur le quotient familial. Pour le séjour qui vient d'avoir lieu à Clécy, quatre familles en avaient fait la demande.

Au regard du montant disponible sur le fonds social du collège, Mme la gestionnaire expose que la commission de fonds social est favorable à une mobilisation de ce fonds pour répondre à ces demandes non pourvues.

Cet événement a entraîné une réflexion plus profonde sur l'utilisation du fonds social. En effet Mme la gestionnaire explique que depuis plusieurs années, le collège cherche un moyen pour utiliser ce fonds, trop peu sollicité malgré le travail fait par le collège pour présenter et diffuser l'information. Il en ressort que les familles ne font pas forcément de retour du dossier préférant payer eux-mêmes. Mme La gestionnaire exprime la réticence des familles à faire appel au fonds social car, même s'ils accusent des fins de mois difficiles, ils préfèrent bien souvent honorer les factures eux-mêmes et ne pas avoir la sensation de demander.

Par ailleurs, force est de constater que l'aide de la CAF, régie par des critères fixes, semble plutôt s'imposer comme un "droit" et s'en trouve sollicitée plus facilement.

Aussi face à ce constat Mme la gestionnaire propose de revoir les modalités d'attribution du fonds social en prenant en compte cet aspect.



Séance n° 1 du 30 septembre 2021

Il est donc envisagé de créer 2 aides nommées *aide au financement des voyages* et *aide au financement de la restauration* qui répondraient à des critères définis à l'avance, en plus de l'aide existante qui reste à la discrétion de la commission du fonds social.

Pour l'*aide au financement des voyages*, il est envisagé de reprendre les critères de l'aide de la CAF basée sur le quotient familial. Pour l'*aide au financement de la restauration*, elle s'adresserait aux familles dont les revenus ne permettent pas de bénéficier des bourses mais dont les ressources restent faibles. Cela permettrait d'atténuer l'effet de seuil qui existe entre les non boursiers et les boursiers taux 1. Cette aide serait dispensée selon la déclaration d'impôt et le montant ne devrait pas dépasser le taux 1 des bourses. N'ayant pas de données précises sur le nombre de familles qui pourrait en bénéficier, un courrier sera adressé à tous dans un premier temps pour solliciter l'aide. Les critères seront ensuite définis suivant les retours des familles.

Mme la gestionnaire précise qu'actuellement la hauteur des fonds sociaux permet de mettre en place ce dispositif sans s'inquiéter de son épuisement. En effet le collège dispose de 6242,72 € (dont 1065 € reçus pour 2021) de fonds et que seulement 570 € ont été versés depuis le début de l'année civile.

Les modalités d'attribution du fonds social ainsi présentées et débattues dans ce Conseil d'administration seront votées lors de la prochaine séance.

M. DARTOIS ajoute que les textes permettent aux représentants de parents et d'élèves de siéger à cette commission. Toutefois les membres du Conseil s'interrogent sur la pertinence de la présence de ces représentants et sur les éventuels freins que cela ajouterait aux demandes. Certains mentionnent également les lourdeurs administratives que cela entraînerait, et la difficulté de mobiliser des représentants pour les instances déjà existantes. Le conseil ne retient pas cette proposition.

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Principal revient sur le séjour des sixièmes à Clécy. Lui comme les enseignants déplorent que 5 élèves n'aient pas voulu venir. Monsieur LE DEM ajoute que certaines familles ne souhaitent pas communiquer avec lui pour inciter leurs enfants à y aller. Pour les élèves partis, tout s'est très bien passé, l'ambiance d'entraide et de camaraderie laisse présager une bonne année.

Monsieur DUJARRIER demande si le collège a des retours sur le dispositif génération Mayenne 2024. Monsieur le Principal précise que le collège a communiqué pour promouvoir le dispositif mais qu'il n'est pas possible d'avoir des retours pour l'instant.

Monsieur le Principal clôt la séance à 19h40.

Le Principal,



La Secrétaire,

Mme LEVIONNOIS